



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 14 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, maire.

Présents : Danièle GADAIS, maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, AVOINE Anne-Marie, BEL Adrien, BOSSARD Maxime, BOUCHAUD Valérie, BOUCHEREAU Sandrine, BUSSON Cédric, CONSTANTIN Maggy, LABAT Joëlle, LHOPITAL Vincent, NEAU Guillaume, POIRON Régine.

Secrétaire de séance : **BUSSON Cédric**, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2020.

Nombre de conseillers : En exercice : 15	Présents :	Votants :
--	------------	-----------

1- Adoption du procès-verbal du CM du 16/11/2020

Le compte rendu de la séance du 16 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Délibération – Rénovation énergétique de la salle des Vignes : Avenant n°1 pour les lots 3 et 4

Lors du conseil du 2 mars 2020, le conseil municipal a approuvé le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique de la salle des Vignes selon la procédure adaptée définie à l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Par délibération en date 29 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé les marchés de travaux pour la rénovation énergétique de la salle des Vignes :

- Lot N°1 : MACONNERIE : entreprise COULON (17 600,00 € H.T)
- Lot N°2 : FAUX-PLAFONDS : entreprise PLAFISOL (4 040,00 € H.T)
- Lot N°3 : PLOMBERIE – CHAUFFAGE – RAFRAICHISSEMENT – VENTILATION : entreprise LUCATHERMY (99 800,00 € H.T)
- Lot N°4 : ELECTRICITE : entreprise CECO ELEC (21 250.66 € H.T)

Considérant la pose d'un chemin de câbles qui étaient injustement fixés sur la canalisation de chauffage déposée au sous-sol,

Considérant que cette modification génère une plus-value de 512.05 € HT sur le lot N°4 : ELECTRICITE.

Considérant par ailleurs, que des travaux complémentaires pour le raccordement du lave-vaisselle sur l'eau froide ont été nécessaires.

Considérant que cette modification génère une plus-value de 264.05 € HT sur le lot N°3 : PLOMBERIE– CHAUFFAGE – RAFRAICHISSEMENT – VENTILATION.

Considérant que cette modification nécessite la passation d'avenant pour ces 2 lots.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la conclusion pour le lot n° 4 avec l'entreprise CECO ELEC d'un avenant n° 1 d'un montant de 512.05 € HT.
- D'approuver la conclusion pour le lot n° 3 avec l'entreprise LUCATHERMY d'un avenant n° 1 d'un montant de 264.05 € HT.
- D'autoriser Mme le Maire à signer cet avenant et toutes pièces attenantes.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3- Délibération – Décision modificative n° 3

La prise d'une décision modificative du budget est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

- Intégration des recettes d'investissement liées aux taxes d'aménagement (compte 10226) pour un total de 20 296,98 € et intégration des recettes de fonctionnement liées au surplus de l'attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle (compte 74832) pour un total de 3 442,80 €.
- Intégration de dépenses nouvelles concernant les études énergiques et de faisabilité pour la rénovation de la Mairie (compte 2031) pour un total de 10 320,00 € et mise en place du logiciel *portail famille* pour la gestion de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire (compte 2051) pour un total de 4 814,40 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver en fonctionnement et en investissement les ouvertures de crédits suivantes

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Comptes	Intitulé comptes	Montant	Comptes	Intitulé comptes	Montant
Chap. 011 - Charges à caractère générale			Chap. 73 - Impôts et taxes		
60632	Fourniture de petits équipements	742,80 €			
			74832	Attribution du fonds départemental de la TP	3 442,80 €
Chap. 012 - Frais de personnel					
64168	Autres emplois d'insertion	2 700,00 €			
Chap. 022-Dépenses imprévues					
	TOTAL	3 442,80 €		TOTAL	3 442,80 €

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Comptes	Intitulé comptes	Montant	Comptes	Intitulé comptes	Montant
Chap. 20 Immobilisations incorporelles			Chap. 10 - Dotations, fonds divers et réserves		
2031	Frais d'études	10 320,00 €	10226	Taxe d'aménagement	20 296,98 €
Chap. 21 - Immobilisations corporelles					
2051	Concessions et droits similaires	4 814,40 €			
chap 23 Immobilisations en cours					
2313	Constructions	5 162,58 €			
	TOTAL	20 296,98 €		TOTAL	20 296,98 €

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- Délibération - Autorisation d'engager des crédits d'investissement par anticipation au vote du budget 2021

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'exécutif de la collectivité est en droit jusqu'à l'adoption du budget, de mettre les recettes en recouvrement ; d'engager, de mandater et de liquider les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent ; de mandater les dépenses relatives au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Indépendamment des restes à réaliser des dépenses d'investissement, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également que l'exécutif d'une collectivité locale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Le montant total des crédits inscrits au budget 2020 aux chapitres 20 (hors 204), 21, 23 et 26 s'élève à 450 041,24 €. En théorie, la commune peut donc autoriser le paiement de dépenses d'investissement total, préalablement au vote du budget, à concurrence de 112 510,31 €.

Afin de ne pas retarder l'engagement et le paiement de dépenses susceptibles d'intervenir d'ici le vote du budget primitif 2021, il est proposé que le conseil municipal autorise Mme le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous pour un montant total de 49 500 € :

- Au chapitre 20 : 3 500 €
 - o Compte 2051 : Mairie (Licence) : 3 500 €
- Au chapitre 21 : 6 000 €
 - o Compte 2183 : Matériel de bureau et informatique : 2 000 €
 - o Compte 2184 : Mobilier : 2 000 €
 - o Compte 2188 : Autres immobilisations : 2 000 €

- Au chapitre 23 : 40 000 €
 - o Compte 2313 : Constructions : 20 000 €
 - o Compte 2315 : Installations, matériels et Outillage : 20 000 €

Ces crédits sont affectés prioritairement aux dépenses liées au lancement des consultations d'achat public ainsi qu'aux dépenses impératives ne pouvant attendre le vote du budget primitif 2021.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- Délibération - Autorisation de remboursement de frais à une élue – Chocolats pour les Aînés

Considérant que dans le cadre de la distribution des chocolats de Noël aux Aînés, Mme Danièle GADAIS a été obligée d'utiliser un moyen de paiement personnel pour régler la facture de la commande de chocolats auprès de l'entreprise alexolivier.fr.

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par Mme Danièle GADAIS qui s'élèvent selon la facture établie à la somme de 410.80 €.

Il est proposé au conseil municipal de rembourser à l'élue la somme de 410.80 € correspondant à l'achat fait pour le compte de la commune.

Cette proposition est approuvée à raison de quatorze voix pour et une abstention.

6- Délibération – Délégation spéciale de signature à Nicolas DEROCHE en matière d'urbanisme

Madame le Maire rappelle que,

Le 13 octobre 2020, Monsieur Pierre-Henri GADAIS a déposé un certificat d'urbanisme (n° 044 159 20 A 4043) au 27 rue Sophie TREBUCHET à Saint Fiacre sur Maine.

En tant que mère du demandeur, Madame le Maire pourrait être intéressée en son nom personnel au projet. Or, l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme prévoit que : « Si le maire [...] est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune [...] désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Il apparaît donc opportun que le Conseil Municipal désigne un élu qui sera chargé de signer la décision rendue pour le certificat d'urbanisme déposé par Pierre-Henri GADAIS.

Considérant que Madame Danièle GADAIS, Maire, et Monsieur Pascal DABIN, troisième adjoint en charge de l'urbanisme et délégataire de signature de Madame Le Maire pour les sujets traitant d'urbanisme, pourraient à l'avenir être intéressés au sens de l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme, il convient de prendre une délibération désignant Monsieur Nicolas DEROCHE pour signer tous documents afférents aux situations concernées par l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L. 422-7 ;
Vu la demande de certificat d'urbanisme n° 044 159 20 A 4043, déposée le 13 octobre 2020 par Monsieur Pierre-Henri GADAIS.
Vu l'accord de Monsieur Nicolas DEROCHE en date du 8 décembre 2020.

Après en avoir délibéré (Madame le Maire, intéressée en son nom personnel, n'ayant pas participé au vote)

Le conseil municipal désigne Monsieur Nicolas DEROCHE pour signer la décision rendue pour le certificat d'urbanisme n°044 159 20 A 4043, déposé par Pierre-Henri GADAIS ainsi que tous les documents d'urbanisme à venir pouvant intéresser Madame Danièle GADAIS.

La désignation de Monsieur Nicolas DEROCHE vaut pour tous les documents d'urbanisme présents et à venir pouvant intéresser Mme Danièle GADAIS et/ou Monsieur Pascal DABIN au sens l'article L. 422-7 du code de l'urbanisme.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés soit 14 voix.

7- Urbanisme - DIA et état des dossiers en cours

Trois DIA sont à l'ordre du jour :

- DIA B 1615, 5 rue Beauregard pour une valeur de 295 000 € :
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

- DIA A 481, 1203, 1204, et 1209, 20 rue du Port aux Ducs (lot 1) pour une valeur de 200 000 € :
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

- DIA A 481, 1203, et 1209, 20 rue du Port aux Ducs (lot 2) pour une valeur de 300 000 € :
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

Etat des dossiers en cours

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation.

Il est demandé au conseil municipal si cet état appelle des remarques particulières

8- Présentation du rapport d'activité annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif 2019

Le délégataire a communiqué à la commune son rapport d'activité pour l'année 2019. Ce rapport a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Après une synthèse présentée par Pascal DABIN, les élus prennent acte de la communication de ce rapport.

9- Présentation du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Le service du SPANC a communiqué à la commune son rapport d'activité pour l'année 2019. Ce rapport a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Après une synthèse présentée par Pascal DABIN, les élus prennent acte de la communication de ce rapport.

10- Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 1^{er} décembre 2020 :

Rénovation énergétique de la salle des Vignes :

- Réception des lots n°1, 2 et 4 le 2 décembre 2020. La réception du lot n°3 est prévue le 21 décembre afin que l'artisan puisse régler une problématique mécanique liée à la CTA (Centrale de Traitement d'Air).
- Le chantier de peinture est terminé ainsi que la mise au norme AD'AP du bar.
- Restes à faire : les huisseries de la porte d'entrée, le matériel sono et la mise aux normes électriques suite aux préconisations du bureau de contrôle.
- La demande de subvention au programme LEADER (Fonds européen) a été officiellement déposée et sera pré-étudiée par le comité en décembre 2020.

Budget 2021 :

- Première réunion avec les services le 7 décembre pour définir les besoins et lancement des prospectives pour le budget 2021 ainsi que pour l'ensemble du mandat.

Sécurisation de la Métairie :

- Le devis global, incluant le schéma vélo en lien avec Clisson Sèvre et Maine Agglo, a été reçu et a été mis à l'étude par la commission. A voir si une seconde subvention est possible avec le conseil départemental.

Mise aux normes dans le cadre de l'AD'AP :

- Les demandes de devis sont en cours concernant la Mairie (porte d'entrée), l'Église (rampe d'accès) et l'école (aménagement d'un sanitaire pour les élèves de moyenne section).

Projet de rénovation de la Mairie.

- Remise des rapports sur l'étude énergétique du SYDELA le 17 décembre et de l'étude de faisabilité de LEFLOCH Architecture le 23 décembre.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 3 décembre 2020 :

- Prolongation de l'arrêt maladie d'Annaïck SOYER jusqu'au 04/01/2021 inclus qui entraîne le renouvellement du contrat de Madame Léa BERTIN-MOUROT, sa remplaçante, du 4 au 8 janvier 2021.
- Prolongation du contrat de travail de Delphine LE SAUX jusqu'au 18/12.
- Arrêt maladie de Laurence BROSSAUD jusqu'au 18/12 qui est remplacé par Michelle DUPUIS (ancienne contractuelle ayant fait son apprentissage à l'école du chat perché en 2019) jusqu'à cette même date.
- Départ de Sarah LEVEQUE, agent d'entretien, à compter du 18/12 et lancement de la procédure de recrutement pour un agent d'entretien.
- Suite aux annonces du Gouvernement, il a été décidé la réouverture de la salle de sport pour les mineurs uniquement et dans le cadre d'activités encadrées et dans le respect du couvre-feu. Les vestiaires restent fermés jusqu'à nouvel ordre, aussi bien pour la salle de sport que pour le football.
- Le renouvellement du contrat avec le prestataire pour les repas du restaurant scolaire est repoussé à 2022, date de fin de contrat. La commission sera attentive aux conditions imposées par la Loi EGALIM applicable au 1^{er} janvier 2022 dans les propositions du prestataire et lancera en 2021 un travail avec les parents d'élèves.
- Lancement du devis pour le *Portail Famille* auprès du prestataire SEGILOG. Une rencontre est prévue avec la mairie de Château Thébaud, qui est utilisatrice de ce logiciel, afin de préparer au mieux le cahier des charges.
- Des problématiques liées aux réajustements au périscolaire sont encore à déplorer : un courrier de rappel va être remis en main propre aux parents par la responsable de l'accueil périscolaire.
- Au niveau de Clisson Sèvre et Maine Agglo, participation des élues aux commissions intercommunale sur l'enfance et l'intergénérationnel avec comme problématique l'intégration et la place de la commune de Saint Fiacre dans le futur schéma de mutualisation. Les élus ont de plus participer à la commission culture et tourisme de l'agglomération au cours de laquelle ont été évoqués les sujets suivants :
 - o Le devenir du séchoir du Liveau à Gorges
 - o Le camping du Moulin à Clisson
 - o La requalification des locations du Quatrain à Haute Goulaine

Monsieur Pascal DABIN a réuni sa commission le 02 décembre 2020 pour traiter les affaires courantes et les dossiers d'urbanisme.

Une demande de chiffrage pour éclairer le clocher de l'Église a été faite auprès du SYDELA. Un autre devis a été demandé pour la rénovation de la statue de Saint Fiacre à la croix de la Brosse avec un potentiel concours financier des particuliers via la fondation du patrimoine

Monsieur DABIN informe que la commission relance le partenariat avec l'école de Briacé pour la réalisation d'un nouvel inventaire de la biodiversité communale. Dans ce cadre, la commission souhaite lancer un appel aux Fiacrais afin d'intégrer des jardins de particuliers dans l'inventaire que les élèves du lycée de Briacé lanceront en début d'année 2021.

11- Questions orales

Aucune question orale n'est posée.

12- Points divers

Madame le Maire tient à remercier les membres du CCAS pour la distribution des chocolats auprès des aînés de la commune.

Au vu du contexte sanitaire, Madame le Maire est au regret d'annoncer l'annulation des vœux du Maire en 2021. Une information sera communiquée aux habitants dans le magazine municipal de janvier 2021.

De plus au vu des interrogations et aux incertitudes liées au contexte sanitaire, Madame le Maire s'est entretenue avec le président du comité de jumelage afin de reporter la venue de la délégation d'Echichens au Week-end de l'ascension 2022.

Afin Madame le Maire tient à souhaiter au personnel communal, aux élus et aux fiacrais dans leur ensemble, tous ses meilleurs vœux de santé et de prospérité pour 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.